

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-702679

par courrier

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>10302</u>	Société : <u>RAT</u>	111083	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>ENOUISKI Abdellatif</u>			
Date de naissance : <u>15/07/1963</u>			
Adresse : <u>Resid la ville, Entrée 4, Apt 04</u>			
Ville : <u>Kenitra</u>			
Tél. : <u>066307885</u> Total des frais engagés : ..... Dhs			

Autorisation CNPD N° : A-A-215/2019

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : KHAYER NADIA Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kenitra

Le : 04/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-702679

Complémentaire

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : .....

Nom de l'adhérent(e) : .....

Total des frais engagés : .....

Date de dépôt : .....

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	.....	.....	.....	INP : <input type="text"/>
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Recommendations pratiques :**

1. Etablir une déclaration par personne.
2. Les noms et prénoms de la personne malade doivent être portés obligatoirement par les praticiens eux-mêmes sur chaque pièce transmise.
3. Le dossier « Maladie » doit être transmis dans les délais contractuels de votre contrat.
4. Les ordonnances pour traitements spéciaux doivent préciser la nature du traitement ainsi que le coefficient y correspondant et le détail des honoraires.
5. Les factures de pharmacie et les notes de frais d'analyses ou de traitements spéciaux doivent toujours être accompagnées des ordonnances du médecin traitant ainsi que des photocopies des résultats (des analyses et des examens radiologiques).
6. Les prospectus et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs aux médicaments doivent être joints aux ordonnances tout en veillant à contrôler les dates de péremption.
7. Pour proroger la garantie aux enfants âgés de plus de 21 ans, l'adhérent doit produire annuellement un certificat de scolarité correspondant à l'année d'assurance considérée.
8. Si le conjoint de l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime de prévoyance, merci de le préciser sur le bulletin d'adhésion et joindre les pièces justificatives. Si cela intervient en cours de contrat, vous devez nous communiquer toutes les pièces justificatives nécessaires.
9. Interventions chirurgicales : Nous fournir une facture détaillée de la clinique ou de l'hôpital précisant :
- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.
10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).
11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.
12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.
13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.
14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.
15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.
16. Réclamations : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.



5844206

**Déclaration maladie**

AF36113

Cachet de l'entreprise

**À remplir par la société contractante**

Numéro de police / catégorie

Numéro du bordereau

Numéro du sinistre

Matricule de l'assuré

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc

**À remplir par l'assuré**

Nom : KHAYER

Prénom : MADI A

N° de C.I.N : CC 9784

Date de naissance : 10/10/1986

Montant des frais exposés : 2881,00 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.  
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kéta le 07.07.99

Signature de l'assuré(e)

**Données personnelles**

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

**Cadre réservé à AXA Assurance Maroc**

Cachet de la cellule « bordereau »

Cachet de la cellule « traitement »

X

N° :

Nom de l'assuré :

Matricule :

Bénéficiaire :

Lien de parenté :

Frais exposés :

Date du dépôt du dossier :

N° du sinistre :

Numéro du bordereau :

Numéro d'ordre :

Date des soins :

À remplir par le Médecin

Renseignements concernant le patient

Nom du patient : Krayen

Prénom(s) du patient : Nadia

Date de naissance :

Lien de parenté avec l'assuré :

Nature de la maladie :

arthralgies en flanc

S'il s'agit d'un accident, en indiquer la cause :

ostéalgies

Fait à :

casab

le 11.02.2022

Détail des soins (à remplir par le Médecin)

Date des actes médicaux	Nombre d'actes	Nature et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes
11/02/22	CS		300,00	N° ICE 091145625 N° INP 091145625
01/03/22	Contrôle G			N° ICE N° INP Dr. MEHDI BOUNOU

Exécution des ordonnances (à remplir par le Pharmacien)

Date de l'ordonnance	Montant de la facture	Cachet du pharmacien attestant le paiement de la facture
01.3.22	69,60	Pharmacie Centre VINCENT FOUDJOU / Kenitra
	INPE : 052018058	Dr. BOUNOU Tel: 052018058
		N° ICE N° INP

Exemplaire à conserver par l'assuré

Analyses - Radiographies

Date de l'ordonnance	Désignation des coefficients	Montant des honoraires	Signature et cachet du praticien
16.02.22	2-20	200,00	Dr. EL MARIOUTI Medecin Radiologue Av. M'daourouch Lot El Oods. Cites jardins. Kenitra N° ICE 00197411300007 N° INP 052018058

N° ICE	N° INP	Br. MEHDI BOUNOU
16/02/22	BA1740	2341,60DH

Actes médicaux ou paramédicaux - Auxiliaires médicaux

Devis  Nombre de séances : \_\_\_\_\_ Établi le : \_\_\_\_\_

Facture  Nombre de séances : \_\_\_\_\_ Établi le : \_\_\_\_\_

Date des soins	Nombre	Montant des honoraires	Signature et cachet du praticien N° d'autorisation d'exercer au Maroc
	AM PC IM IV		
			N° ICE N° INP
			N° ICE N° INP
			N° ICE N° INP

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Médecin conseil

Fiche dossier

X

Exemplaire à conserver par l'intermédiaire.



**Quittance De Remboursement  
Maladie – Maternité**

Société	: AXA FRANCE IARD	N° de sinistre	: 22492689
Contrat n°	: 010 070171 / 00	N° dossier	: 1136113
N° d'affiliation	: 2648	Date de survenance	: 11/02/2022
Matricule Société	: 0	Date de traitement	: 07/03/2022
Assuré	: KHAYER NADIA	Date de remboursement	: 23/03/2022
Bénéficiaire	: KHAYER NADIA	Médecin	: *****

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULT° SPECIALISTE	300,00	300,00	0	90,00	0,00	270,00
R RADIOLOGIE R-Z	200,00	200,00	0	90,00	0,00	180,00
ANALYSES B	2 341,60	2 341,60	0	90,00	0,00	2 107,44
PRESTATIONS NON REMB	49,80	49,80	0	0,00	0,00	0,00
	2 891,40	2 891,40			0,00	2 557,44

Observations : nr d cure maque ppv et pros

Informations :



مختبر الغرب (متروبول) للتحاليلات الطبية  
LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



Dr. Amina KHARRAZ

Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOUNOU

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Kénitra le 16 février 2022

Madame KHAYER NADIA

FACTURE N°	25400		
Analyses :			
Vitesse de sédimentation	B	30	
Calcium	B	30	
Créatinine	B	30	
Gamma -G.T.	B	50	
Transaminases OT	B	50	
Transaminases PT	B	50	
Protéine C réactive	B	100	
Vitamine D	B	450	
anticorps anti nucleaires	B	150	
AC ANTI CCP	B	300	
HLA B27	B	500	Total : B 1740
Prélèvements :			
Sang	K	1	
TOTAL DOSSIER		2 341,60 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :  
Deux Mille Trois Cent Quarante et Un Dirhams et Soixante Centimes

Dr. Mehdi BOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'analyses  
Médicales  
Kénitra  
Tél : 05 37 37 21 17 - N°PE : 047166513

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage ( café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061  
Tél : 05 37 37 21 17 - Fax : 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - C.N.S.S. : 1233684  
Site web : [www.labodugharb.com](http://www.labodugharb.com)



# مختبر الغرب (متروبول) للتحليلات الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (METROPOLE) D'ANALYSES MEDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



057165615

Dr. Amina KHARRAZ

*Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation*

*Fondé en 1987*

Dr. Mehdi BOUNOU

*Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier*

Dossier ouvert le : 16/02/22

Madame KHAYER NADIA

Prélèvement effectué à 08:43

Réf. : 22B668

Edition du : 17/02/22

22B668

Page : 4/4

Compte Rendu d'Analyses

### Anticorps anti-peptides cycliques citrullinés

(electrochimiluminescence cobas e411 Roche)

Résultat : Négatif.  
Titre : <7,00 U/ml

### Interprétation

< 17 U/ml : Négatif  
> ou = 17 U/ml : Positif

Dr. MEHDI BOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'Analyses  
Médicales  
Tél. 05 37 37 21 17 - N°E : 031184511

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage (café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél. : 05 37 37 21 17 - Fax : 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - C.N.S.S. : 1233684

 : laboratoiregharb@gmail.com



# مختبر الغرب (متروبول) للتحليلات الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



Dr. Amina KHARRAZ

Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOOUNOU

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Dossier ouvert le : 16/02/22

Prélèvement effectué à 08:43

Édition du : 17/02/22

Madame KHAYER NADIA

Réf. : 22B668

Page : 3/4

22B668

Compte Rendu d'Analyses

### HORMONOLOGIE

#### Vitamine D - 25 - hydroxy - vitamine D - D2 + D3

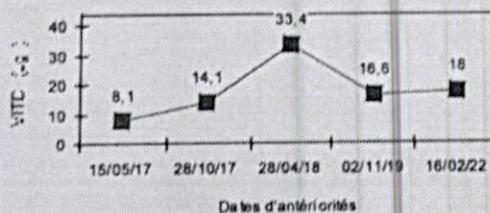
(électrochimiluminescence Cobas e411 Roche)

02/11/2019

Résultat : 18,0 µg/l 16,6

#### Interpretation

Déficient	: < 20 µg/l
Insuffisance	: 20 - 29 µg/l
Valuers souhaitables	: 30 - 100 µg/l
Toxicité	: > 100 µg/l



### IMMUNO / SEROLOGIE

#### ANTICORPS ANTI-NUCLEAIRES

(Méthode IFI sur cellules Hep2 biorad)

Résultat : Négatif.  
Index : 0,12

#### Interprétation

Index < 1,0	: Négatif
Index > ou=1,0	: Positif

Dr. MEHDI BOOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'analyses  
Kénitra  
Tél: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente: 20811990 - I.F: 15205373 - C.N.S.S: 1233684

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage ( café METROPOLE ) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente: 20811990 - I.F: 15205373 - C.N.S.S: 1233684

✉ : laboratoiredugharb@gmail.com



# مختبر الغرب (متروبول) للتحاليلات الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (METROPOLE) D'ANALYSES MEDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



Dr. Amina KHARRAZ

Biologiste médical  
Diplômé en médecine et biologiste  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOUNOU

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Dossier ouvert le : 16/02/22

Prélèvement effectué à 08:43

Édition du : 17/02/22

Madame KHAYER NADIA

Réf. : 22B668

22B668

Page : 2/4

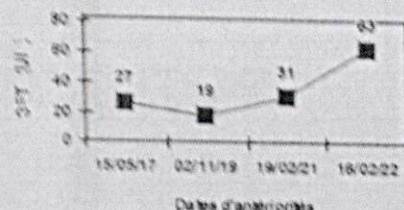
### Compte Rendu d'Analyses

Normales Antériorités

Transaminases - SGPT / ALAT : 63 \* UI/l

< 35

31



### IMMUNO / SEROLOGIE

Protéine C réactive : 2,2 mg/l

< 6

### Remarque :

La Procalcitonine (PCT) est disponible, elle permet :

- 1-Diagnostic différentiel entre infection bactérienne et infection virale,
- 2-Vérifier l'efficacité du traitement et éventuellement adapter sa durée,
- 3-Indication de la sévérité et du pronostic de l'infection,
- 4-Diagnostic précoce de l'infection bactérienne systémique, du sepsis et de la défaillance multi-viscérale,
- 5-Diagnostic différentiel entre infection systémique et maladie inflammatoire aigüe,
- 6-Surveillance de la survenue d'infection chez les patients à haut risque (transplantés immunosuppression).

Br. MEHDI BOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'analyses  
Médicalas  
Kénitra  
Tél: 05 37 37 21 17 - INPE : 057165614

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage (café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente: 20811990 - I.F: 15205373 - C.N.S.S.: 1233684

✉ : laboratoiredugharb@gmail.com



# مختبر الغرب (متروبول) للتحاليل الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES



Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée

057165615

Dr. Amina KHARRAZ

Biologiste médical

DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOUNOU

Biologiste directeur

Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Dossier ouvert le : 16/02/22

Prélèvement effectué à 08:43

Édition du : 17/02/22

Madame KHAYER NADIA

Réf. : 22B668

22B668

Page : 1/4

Compte Rendu d'Analyses

### HEMATOLOGIE

#### VITESSE DE SEDIMENTATION

			Normales	Antériorités
1 <sup>ère</sup> heure	-----	3 mm	< 10	
2 <sup>ème</sup> heure	-----	6 mm	< 20	

### BIOCHIMIE

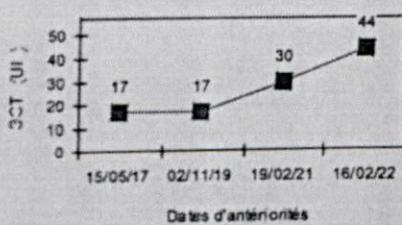
(Beckman Coulter)

Calcium-----	94,5	mg/l	88 - 110
Créatinine sérique ----- (Dosage enzymatique)	5,1	* mg/l	5,5 - 10,2
Soit : 45 $\mu$ mol/l			48 - 90
Gamma G.T. -----	69,0	* UI/l	< 38

#### Variations physiologiques :

- Prise de médicaments (+20 à 100 %)
- Anticonvulsivants (+20 à 300 %)
- Anticancéreux (+150 %)
- Antidépresseurs (+ 100 %)
- Contraceptifs oraux (+ 25 %)

Transaminases - SGOT / ASAT ----- 44 \* UI/l 19/02/2021 30



Dr. MEHDI BOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'analyses  
Kénitra  
Tél: 05 37 37 21 17 - INPE: 057165615

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage (café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - C.N.S.S. : 1233684

✉ : laboratoiregharb@gmail.com

Biologiste responsable: François CORNU			Biologistes médiateurs		
J.C. AZOULAY	A. EBEL	L. LEFLEM	L. LEFLEM	B. SCHUBERT	
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND	A. LIQUIER	L. PELLEGRINA	D. SCIORTINO	
C. BOURDIN	M. FORAY	A. MARCILLY	G. PERAZZA	A. SOARES	
C. BOUAFI	A. FORCE	N. MEKNACHE	A. PETIT	L. STROMPF	
E. CART-TANNEUR	L. GUIS	J. MORTREUX	L. PETIT	S. TAPIA	
C. COIGNARD	H. HAJJI	M. NAUD	B. GUILICHINI	J.M. VANDERNOTTE	
N. COUPRIE	V. JACOMO	X. NAUDOT	L. RAYMOND		
H. DESSUANT	L. JASSERAND	M. NOUCHY	O. ROUALDES		
L. DRUART	V. LE	A. OVILLE	C. SAULT		

AUTORISATIONS : Activité de diagnostic prénatal, analyses de cytogenétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies héréditaires y compris de biologie moléculaire ; Analyses de biologie y compris de cytogenétique, y compris moléculaire ; Analyses bactériologiques ; Examen des caractéristiques génétiques d'un donneur ou d'une personne pour identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de délivrance d'autorisation d'utilisation de sources de rayonnements émissores à dose faible de médecine nucléaire.

Dossier : 20729 39656-17.02.22

Enregistré le 17 Février 2022, à 11h53

Édité le 21 Février 2022, à 09h14

Demandé par le LBM DU GHARB

Dr Kharraz Amina, Ang Bd Mohamed V et rue Sebta, 0 KENITRA MAROC (F)

Transmis par : LBM DU GHARB

Références : 22B668

MA220 - C - 2072939656

LBM DU GHARB

Dr Kharraz Amina

Ang Bd Mohamed V et rue Sebta

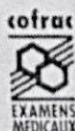
0 KENITRA MAROC (F)

### Exemplaire destiné au correspondant

Résultat d'analyse : Madame KHAYER, NADIA

Née le 10 Octobre 1980, âgée de 41 ans

Prélèvement du 16 Février 2022



ACCREDITATION  
N° 8-1100  
Liste des sites accrédités  
et portée disponibles sur  
www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

### GENETIQUE MOLECULAIRE HUMAINE

#### ■ Génotypage HLA B27 (PCR temps réel, HLA-B27 RealFast Assay, Vienna Lab) #

Négatif

La détection d'alleles rares HLA B\*27 (représentant au total une fréquence allélique de 0,0035) sont susceptibles de ne pas être détectés par ce kit. Ces allèles sont :  
B\*27:05:09, B\*27:05:23, B\*27:12, B\*27:16, B\*27:18, B\*27:23, B\*27:26, B\*27:29, B\*27:31, B\*27:59N, B\*27:1/, B\*27:85, B\*27:91, B\*27:92, B\*27:101, B\*27:109, B\*27:119, B\*27:129, B\*27:140, B\*27:153, B\*27:157.

RAPPEL : L'ATTESTATION DE CONSULTATION signée par le MEDECIN prescripteur ET le CONSENTEMENT signé par le PATIENT doivent être transmis à Biomnis conformément aux exigences réglementaires régissant toute analyse réalisée par technique de génétique moléculaire (décret n° 2008-321 du 4 avril 2008, arrêté du 27 mai 2013, articles R.1131-4 et R.1131-5 du code de la santé publique)

Nous vous rappelons que ces résultats ne peuvent être transmis aux patients que par le médecin prescripteur, seul habilité à les communiquer conformément au décret n°2008-321 du 4 avril 2008 article R.1131-19. Cette mesure générale est obligatoire pour ce type d'examen et elle n'est aucunement liée au résultat.

Intervenant : Dr Nouchy, Dr Couprie, Dr Raymond - 04 72 80 25 77 - Réalisé par Biomnis LYON - Validé par : Dr Nicole COUPRIE

Dossier complet

*F. CORNU*  
François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné

Site annexe - 78, avenue de Verdun - BP 110 - 94206 Ivry-sur-Seine Cedex

Eurofins Biomnis - 1719, avenue Tony Garnier - BP 7322 - 69357 Lyon Cedex 07 - Agrément DDASS n° 69-170 - www.eurofins-biomnis.com

Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue  
Maladies des os, des articulations,  
des muscles et de la colonne  
vertébrale

الدكتورة حسناء عزمي

اختصاصية في أمراض الروماتيزم  
أمراض العظام والمفاصل والعضلات  
أمراض العمود الفقري

Casablanca, le 11/02/2022  
الدار البيضاء في

VS

CRP

7<sup>e</sup> Khayer Nadia  
NFS + Pg

A AN (ESR +, facie hypage)

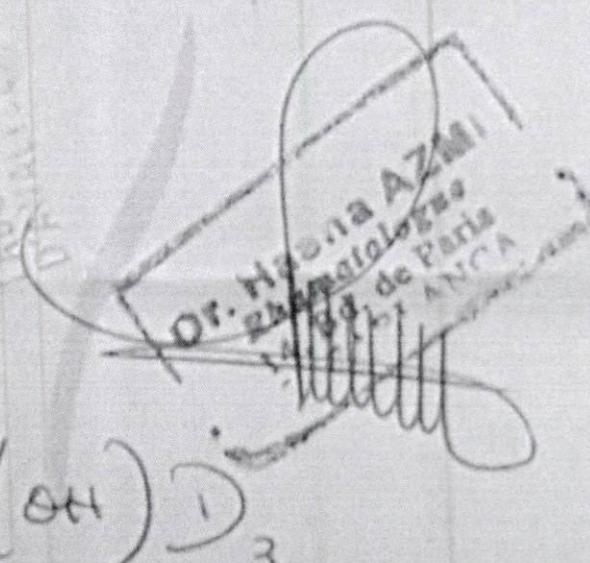
Ac anti-ccp

GOT, GPT, γGT

créatine

HLA B27

calcémie , 25 (OH)D<sub>3</sub>



شارع باريس، الطابق الثاني، الدار البيضاء، الهاتف: +212 5 22 48 04 04 | البريد الإلكتروني: cabinetrhumatologie14@gmail.com

14, Boulevard de Paris, 2<sup>nd</sup> floor, Casablanca. Tel: +212 5 22 48 04 04 - E-mail: cabinetrhumatologie14@gmail.com

**Radiologie Béclère**  
**Bir Rami - Kénitra**  
Docteur Asmaa EL MAROUDI  
Spécialiste en Radiologie  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Rabat



**راديولوجي بكلير**  
**بنر الرامي - القنيطرة**  
الدكتورة أسماء المرودي  
اختصاصية في الراديولوجي  
خريجة كلية الطب  
والصيدلة بالرباط

Kenitra, le 16/02/2022

**FACTURE N° 019710222**

Patient : KHAYER Nadia

Examen effectué:

Cotation Z

Rx SACRO-ILIAQUE FACE

Z20

Net à payer : 200,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX CENT DIRHAMS

**RADIOLOGIE BECLÈRE**  
Dr EL MAROUDI Asmaa  
Médecin Radiologue  
Ay. Med V Loti El Qods Cités jardins Kénitra  
Tel 0537 37 18 99 / Fax 0537 37 28 03  
INPE 051187912 Dr. A. EL MAROUDI

شارع محمد الخامس تجدة القدس المدحوم السكني "بني الدالق" عمارة 2 محل رقم 01 ( أمام المقر السابق لجهة الغرب الشراءة بني حسين ) القنيطرة  
Av Med V Loti El Qods Ensemble Résidentiel "les Cités jardins" Imm. A2 Magasin N°01 (en face de l'ancienne  
Région de Gharb-Chrarda-Beni Hssen) - Kénitra Tél.: 05 37 37 18 99 - 05 37 37 28 03 E-mail: radiologie.beclere.kenitra@gmail.com  
Patente : 20200033 - IF : 24851354 - INPE : 051187912 - ICE : 001981113000017

# Radiologie Béclère

Bir Rami - Kénitra  
Docteur Asmaa EL MAROUDI  
Spécialiste en Radiologie



# راديولوجي بكلير

بئر الرامسي - القنيطرة  
الدكتورة أسماء المرودي  
اختصاصية في الراديولوجي

KENITRA, le 16/02/2022

IDENTITE DU PATIENT : Mme. KHAYER Nadia  
N° Patient / N° Dossier : 39109 / 62622  
Médecin Traitant : Dr. AZMI H.

## RADIOGRAPHIE DES ARTICULATIONS SACRO-ILIAQUES FACE

- Respect des interlignes articulaires sacro iliaques.
- Absence de lésion focale suspecte.
- Respect des parties molles.

Iconographie fournie sous forme de film et conservée localement sur le PACS.

RADIOLOGIE BECLERE  
Dr EL MAROUDI Asmaa  
Medecin Radiologue  
Av Med V Loti El Qods. Cites Jardins Kénitra  
Tél. 0537 37 18 99 | Fax 0537 37 26 03  
INPE 051187912

Bien à vous  
DR. A. EL MAROUDI

KHAYER Nac

16/02/2022 09:38:57

5 cm



RADIOLOGIE BECLERE - KENITRA -  
Cité des jardins - KENITRA - TUNISIE

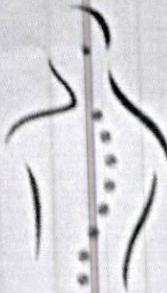
Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue

Maladies des os, des articulations,  
des muscles et de la colonne  
vertébrale

الدكتورة حسناء عزمي

اختصاصية في أمراض الروماتيزم  
أمراض العظام والمقابل والعضلات  
وأمراض العمود الفقري



Casablanca, le 15/02/2009 الدار البيضاء

Me Khayer  
Nadia

Incidence des lames  
iliques

RADIOLOGIE BECLERE

Dr. EL MAROUDI Asmaa  
Médecin Radiologue  
Av. Med VLO El Qods Cues Jardins Kenitra  
Tél: 0537 32 18 99 / Fax: 0537 37 28 03  
INPB: 051107912



14، شارع باريس، الطابق الثاني، الدار البيضاء، الهاتف: +212 5 22 48 04 04 البريد الإلكتروني: cabinetrhumatologie14@gmail.com

14, Boulevard de Paris, 2<sup>nd</sup> floor, Casablanca, Tel: +212 5 22 48 04 04 - E-mail: cabinetrhumatologie14@gmail.com

Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue

Maladies des os, des articulations,  
des muscles et de la colonne  
vertébrale



الدكتورة حسناء عزمي

إختصاصية في أمراض الروماتيزم  
أمراض العظام والمفاسد والعضلات  
وأمراض العمود الفقري

Casablanca, le 01/03/22  
الدار البيضاء، في

7e Khayer  
Nadia

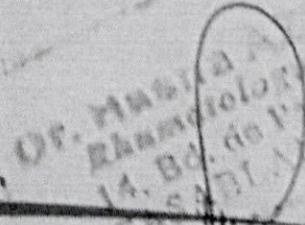
49, b

1 - cure Forte (1 bte)

1 ampoule / mois x 3 mois

2<sup>h</sup> ap. fibour Centre Ville  
Pharmacie Dr. BEN MESSAOUD FOUAD  
Tél.: 05 37 37 67 29 / Kénitra

Morceau de peau



14 - شارع باريس، العدد الثاني عشر، الدار البيضاء، الهاتف: +212 5 22 48 04 04 - البريد الإلكتروني: cabinetrhumatologie14@gmail.com

14, Boulevard de Paris, 2<sup>nd</sup> floor, Casablanca. Tel: +212 5 22 48 04 04 - E-mail: cabinetrhumatologie14@gmail.com